



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAMONIX- MONT- BLANC

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Municipal

2024.00035

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice: 29
Présents: 20
Absents dont :
Excusés: 1
Représentés: 8

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **vingt huit mars deux mille vingt quatre** et qu'il n'est pas survenu de réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du conseil municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.
Le Maire

Objet :

Motion train de nuit
Saint-Gervais Paris

L'an deux mille vingt quatre, le 20 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du 1^{er} Étage, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Maire.

Etaient présents :

M. Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Noëlle FLEURY, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Yvonick PLAUD, Mr DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Ch DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurore TERMOZ, M. FOURNIER, M. François-Xavier LAFFIN, M. Vincent ORGEOLET, M. DUCROZ, Mme Isabelle COLLE

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Elisabeth ALVARINAS donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme BAVUZ donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI, M. Hervé VILLARD donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Juliette MARTINEZ donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Karine MIEUSSET donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX (A compter de la question 7 de l'ordre du jour) Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Claude JACOT, Mme Isabelle MAISON donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, M. Yves ANCRENAZ donne pouvoir à François-Xavier LAFFIN

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier NAU

Secrétaire de séance : M. Jonathan CHIHI-RAVANEL

M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN présente la motion.

« Alors que le Gouvernement publiait en mai 2021 une étude de développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) suite à la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 projetant un réseau de 20 lignes de trains de nuit avec l'objectif de transporter 5,6 millions de voyageurs par an et la mise en service de 600 nouvelles voitures couchettes et annonçait il y a un an la relance d'une dizaine de lignes de trains de nuit d'ici 2030, les deux lignes de Savoie qui liaient Paris à Saint-Gervais et Bourg-Saint-Maurice semblent les grandes oubliées de ce plan ambitieux en faveur du ferroviaire.

Au vu du dynamisme démographique et économique et de l'attractivité touristique et résidentielle croissants du département de Haute- Savoie, la ligne de nuit Paris Saint-Gervais supprimée en 2016 représente pourtant un important potentiel de voyageurs qui permettrait de décarboner des dizaines de milliers de déplacements saisonniers hivernaux mais aussi de répondre aux besoins de déplacements professionnels.

La projection de 150 000 voyageurs annuels sur la double ligne de nuit Paris Saint-Gervais / Bourg St Maurice du rapport TET semble à ce titre sous-estimée.

Au moment où l'ensemble des politiques publiques d'accompagnement vers un tourisme durable des stations de montagne convergent vers la nécessité de décarboner le transport amont vers la destination –qui représente près de 60% des émissions de carbone du séjour-, au travers notamment du train de nuit, ainsi que rappelé dans le rapport de septembre 2023 du député ancien ministre Joël Giraud « Les nouveaux enjeux de développement des territoires de montagne - Pour une montagne vivante en 2030 »,

Considérant les propositions faites aux Ministres des Transports successifs depuis plusieurs années, par le territoire et la vallée de Chamonix Mont-Blanc pour relancer ce service, notamment à travers une tarification incitative et une offre touristique adaptée,

Considérant la desserte autoroutière de la Vallée de l'Arve et l'absence de liaison ferroviaire compétitive, qui favorisent l'usage de la voiture pour relier les grands nœuds ferroviaires et aériens des métropoles aux massifs alpins,

Considérant qu'au-delà d'une desserte saisonnière et touristique, cette ligne de nuit constituerait un levier supplémentaire pour les bassins économiques de la vallée de l'Arve et franco-genevois permettant de réduire les liaisons aériennes et d'accompagner l'évolution des conditions de travail géographiques,

Considérant les enjeux de réduction de pollution atmosphérique inhérents à la vallée de l'Arve auxquels répondent de longue date les collectivités territoriales sous l'égide de l'Etat, au travers d'un deuxième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) appelé à se prolonger,

Considérant les travaux de régénération de la ligne La Roche St Gervais dont il convient par ailleurs d'accélérer la réalisation, d'en contrôler le coût et limiter l'impact sur la fermeture de la ligne, en vue d'augmenter sa capacité,

Considérant enfin les externalités négatives de l'axe autoroutier économique franco-italien donnant lieu à des phénomènes de congestion croissants d'accès au Tunnel du Mont Blanc, et à la réduction desquels doit contribuer un report modal du transport de marchandises via le Lyon-Turin dont il convient également d'accélérer la mise en œuvre,

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte LA MOTION ET DEMANDE** au Gouvernement de se positionner sans ambiguïté sur la reprise des dessertes de nuit entre Paris et Saint Gervais, de définir un calendrier de mise en œuvre conjointement avec les collectivités locales concernées et de préciser les moyens qu'il compte y affecter. »

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL.

Le Maire,

M. Éric FOURNIER.

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :